

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél, Fax : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014

Membres Présents : Mesdames Marie-Claude FONTAINE-PASCAL, Agnès CLEMENT, Jacqueline DOLLEGEAL, Marie-Laure MEIRONE, Messieurs Georges ROMEO, Kerouan LEROUX.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Marie-Laure MEIRONE

Date de la convocation : 17 avril 2014

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du PV du dernier conseil municipal,
- ✓ Vote des budgets,
- ✓ vote des taux d'imposition,
- ✓ indemnités maire et adjoints,
- ✓ achat du logiciel professionnel,
- ✓ Désignation d'un électeur au syndicat départemental de télévision de la Drôme,
- ✓ dispense d'Autorisation de poursuite jusqu'au commandement par Mme la Trésorière,
- ✓ commission communale des impôts directs,
- ✓ subvention association « Apprendre ou à l'Essai »,
- ✓ demande de subvention pour la dotation cantonale :
 - restauration et reliure des registres d'Etat Civil,
 - réparation cloche et horloge de l'église,
 - travaux de toiture de l'église,
- ✓ Questions diverses.

Début de Séance : 17H

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Marie-Laure MEIRONE indique qu'il a été omis de préciser que pour l'élection du 2^e adjoint, il y avait 2 candidates : elle-même et Jacqueline DOLLEGEAL.

VOTE DU BUDGET :

Georges ROMEO, adjoint délégué aux finances, présente le budget général et le budget de l'eau et de l'assainissement.

Budget général

Fonctionnement :

Dépenses : 100.953,75 €

Recettes : 100.953,75 €

Investissement :

Dépenses : 128.623,55 €

Recettes : 128.623,55 €

Le budget général est voté à l'unanimité.

Budget de l'eau et de l'assainissement

Fonctionnement :

Dépenses : 60.761,26 €

Recettes : 60.761,26 €

Investissement :

Dépenses : 81.097,19 €

Recettes : 81.097,19 €

Le budget de l'eau et de l'assainissement est voté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Pour l'année 2014, le Conseil Municipal décide de modifier les taux des impôts directs locaux qui seront calculés et attendus comme suit :

| | | |
|---------------------|-------------------------------|-----------------|
| ✓ Taxe d'habitation | 16,38 % | 17 543 € |
| ✓ Foncier bâti | 13,14 % | 9 684 € |
| ✓ Foncier non bâti | 61,03 % | 2 197 € |
| ✓ CFE | 19,93 % | 857 € |
| | PRODUIT FISCAL ATTENDU | 30 281 € |

Voté à l'unanimité.

IINDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL précise que le montant de l'indemnité de fonction brute mensuelle des maires et des adjoints applicables en mars 2014 se fait en fonction d'un pourcentage de l'indice 1015.

Pour l'indemnité de la maire : 17% de l'indice 1015 soit 646,25 € brut,

Pour l'indemnité du 1er adjoint : 6,6% de l'indice 1015 soit 250,90 € brut

Pour l'indemnité de la 2e adjointe : 5% de l'indice 1015 soit 190,07 € brut.

Ces indemnités prennent effet le 6 avril 2014, date de l'élection du maire et des adjoints.

Voté à l'unanimité.

ACHAT DU LOGICIEL PROFESSIONNEL :

Ce logiciel est obligatoire compte tenu de la dématérialisation des titres et mandats. Le coût total représente la somme de 2.351,20 € HT.

Voté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN ELECTEUR AU SYNDICAT DE TELEVISION DE LA DROME :

Agnès CLEMENT se porte volontaire.

Voté à l'unanimité.

DISPENSE D'AUTORISATION DE POURSUITE ET SEUIL MINIMUM DE POURSUITE PAR MME LA TRESORIERE

Marie -Claude FONTAINE-PASCAL explique que Mme la Trésorière demande une dispense d'autorisation de poursuite jusqu'au commandement et un seuil minimum de poursuite fixé à 30 €.

Voté à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL a repris la liste du précédent mandat, sauf décès ou départ.

Voté à l'unanimité.

SUBVENTION ASSOCIATION « Apprendre ou à l'essai » :

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL propose que soit attribué 10 € par enfant, sachant que nous comptons 6 enfants à Eygalayes, soit une subvention de 60 €.

Voté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DOTATION CANTONALE :

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL précise qu'il y aura prochainement une réunion pour les dotations cantonales.

- décontamination et la reliure des registres : 1 883.94 € HT
- réparation des cloches et de l'horloge de l'église : 3 096.90 € HT
- travaux de toiture de l'église, 13.162,00 € HT.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Marie-Claude FONTAINE-PASCAL remercie Vincent DELAROZIERE pour avoir accompagné la nouvelle équipe sur les installations et donné toutes les explications nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages (Station d'épuration, bassin, sources). C'est Kérouan LEROUX qui s'occupe de la station d'épuration depuis le 6 avril, en cas d'absence de celui-ci, ce sera Agnès CLEMENT.
- ◆ Marie-Claude FONTAINE-PASCAL indique :
 - qu'il y a eu rupture d'une canalisation par une entreprise lors de travaux Route du Plan.
 - que 2 robinets ont été cassés au cimetière à cause du gel.
 - que le goudronnage est terminé. Une entreprise passera pour le nettoyage des bouches à clé, et la Sté BALDUS viendra retirer les gravats laissés sur le terrain d'Albert MATHIEU,
 - que l'achat de fleurs pour le village se fera après les saints de glace. Marie-Laure MEIRONE et Suzanne TEISSEIRE s'en occuperont,
 - qu'il y aura une cérémonie le 8 Mai et que la cérémonie du 31 Mai est en préparation,
 - qu'en face de la station d'épuration, de grosses pierres ont été posées pour éviter les dépôts de gravats, puis une haie sera plantée à cet endroit à l'automne. Elle signale aussi que les travaux suite à la tempête sont quasiment terminés.
 - qu'elle s'est rendue avec Jacqueline DOLLEGEAL à la réunion du SIVOS, pour le vote du budget après l'élection d'un nouveau Président et qu'elle en est la secrétaire. Elle a assisté au conseil d'école : un certain nombre de travaux sont à effectuer rapidement.
 - qu'elle s'est rendue ce matin, en compagnie de Marie-Laure MEIRONE, de L'ONF et des communes concernées à Mévouillon pour voir sur place les travaux de la piste DFCI qui est en partie finie,
- ◆ Marie-Laure MEIRONE a voulu nettoyer le lavoir, mais compte tenu des odeurs nauséabondes et donc des problèmes d'hygiène.
- ◆ Marie-Laure MEIRONE demande que la buse devant le gîte soit enlevée.
- ◆ Marie-Laure MEIRONE et Agnès CLEMENT préparent un petit journal trimestriel,
- ◆ Communauté de Communes : Le maire est obligatoirement délégué. Marie-Claude FONTAINE-PASCAL a démissionné de son mandat de déléguée communautaire. C'est Georges ROMEO 1er adjoint qui va y siéger et la 2ème adjointe est suppléante.

Fin du Conseil Municipal à 18h12.

La Maire,

Marie-Claude FONTAINE-PASCAL